



VARENNES

## **AVIS PUBLIC**

### **PROMULGATION**

**PPCMOI 2021-007**

**DEMANDE EN VERTU DU RÈGLEMENT NUMÉRO 807 SUR LES PROJETS  
PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN  
IMMEUBLE – 1625, route 132**

AVIS PUBLIC est donné que la résolution 2021-175 dans le cadre du PPCMOI 2021-007 pour permettre la construction d'un bâtiment principal aux dimensions inférieures à celles prescrites au 1625, route 132 a été adoptée par le conseil de la Ville de Varennes lors de la séance générale du 12 avril 2021.

Cette résolution est entrée en vigueur à la date de l'émission du certificat de conformité de la MRC de Marguerite-D'Youville, soit le 20 mai 2021.

La résolution est disponible à la suite de ce document.

Donné à Varennes, ce 31 mai 2021.

*Le directeur des Services juridiques et greffier,*

Me Marc Giard, OMA